

✱ COMPTE RENDU DE SEANCE ✱

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le jeudi trois avril, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 27 mars 2008, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Henri PACALON, Corinne DUBOS, Daniel GOUX, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Issam OTHMAN, Marie-Jo BASSON, Philippe NICOLINO, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Julien BANCEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Isabelle CHANVILLARD, Catherine AVEZ, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Thierry CANTINI, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Denise ROSSET-BRESSAND, Zeina KHAIR-LAFOND, Liliane ROCHE, Pascal MARION-BOURGEAT, Yolande LOBA, Catherine LAVAL, Pierre FAVRE, Philippe MEUNIER, Patrick PUTTEVILS.

ABSENTS : *néant.*

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Gérard HEINZ (pouvoir à Henri PACALON), Pascal MERLE (pouvoir à Pascal MARION-BOURGEAT).

Secrétaire de séance : Monsieur Yannis AL MAHDI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-huit heures trente-cinq.

Délibération n° 08.030 : ACTES DE GESTION : Délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

A la majorité (par 33 voix pour et 0 voix contre ; abstentions : 10), le Conseil Municipal DONNE délégation à Madame le Maire aux fins d'accomplir les actes énoncés aux alinéas 1 à 16 et 19 à 22 de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et dans les conditions telles que précisées ; DECIDE que les actes pris en application de cette délégation devront être signés personnellement par le Maire ; DECIDE qu'en cas d'empêchement du Maire, la présente délégation est étendue aux Adjointes au Maire pris dans l'ordre du tableau.

Délibération n° 08.031 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Communauté urbaine de Lyon - Election des délégués communautaires

Par vote à bulletin secret et à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ayant fait apparaître 43 suffrages exprimés sur 43 votants, le Conseil Municipal ELIT comme délégués au conseil de la Communauté urbaine de Lyon **Madame Martine David, Monsieur Daniel Goux, Madame Corinne Dubos, Monsieur Willy Plazzi** (liste majoritaire ayant obtenu 33 voix) et **Monsieur Philippe Meunier** (liste d'opposition ayant obtenu 10 voix).

Délibération n° 08.032 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale - Election des membres représentant le Conseil municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE à dix-sept le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, comprenant ainsi le maire (président), huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres désignés par le maire conformément à l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles ; par vote à bulletin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ayant fait apparaître 43 suffrages exprimés sur 43 votants, ELIT comme membres appelés à le représenter **Madame Françoise Chavagne, Monsieur Thierry Cantini, Madame Marie Loriau, Monsieur Julien Bancel, Monsieur Riad Cherif, Madame Isabelle Chanvillard** (liste majoritaire ayant obtenu 33 voix), **Madame Yolande Loba et Madame Zeina Khair Lafond** (liste d'opposition ayant obtenu 10 voix).

Délibération n° 08.033 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Constitution de la commission d'appel d'offres - Election des membres titulaires et suppléants

Par vote à bulletin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ayant fait apparaître 43 suffrages exprimés sur 43 votants, le Conseil Municipal ELIT comme membres de la commission d'appel d'offres : en tant que titulaires **Madame Françoise Bottura, Madame Evelyne Fontaine, Monsieur Gilbert Béranger, Madame Annie Taravel** (liste majoritaire ayant obtenu 33 voix) et **Madame Liliane Roche** (liste d'opposition ayant obtenu 10 voix) ; en tant que suppléants **Madame Céline Andrieu, Madame Marie Loriau, Monsieur Willy Plazzi, Madame Mireille Rouvière** (liste majoritaire ayant obtenu 33 voix) et **Monsieur Pierre Favre** (liste d'opposition ayant obtenu 10 voix).

Délibération n° 08.034 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Constitution des commissions municipales - Désignation de leurs membres

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la constitution de quatre commissions municipales permanentes ; DECIDE de ne pas procéder par vote à scrutin secret pour l'élection de leurs membres ; DESIGNNE ainsi comme membres :

- ⇒ **Commission "La ville harmonieuse"** : Henri Pacalon, Daniel Goux, Gilbert Veyron, Catherine Avez, Christian Buland, Thierry Laurent, Willy Plazzi, Philippe Meunier, Catherine Laval.
- ⇒ **Commission "La ville solidaire"** : Françoise Chavagne, Noureddine Mesbahi, Evelyne Fontaine, Julien Bancel, Isabelle Chanvillard, Riad Cherif, Thierry Cantini, Marie Loriau, Michèle Pibouleu, Pierre Favre, Yolande Loba, Zeina Khair Lafond.
- ⇒ **Commission "La ville innovante"** : Corinne Dubos, Françoise Bottura, Philippe Nicolino, Nora Othman, Céline Andrieu, Christine Morales, Pascal Marion-Bourgeat, Liliane Roche.
- ⇒ **Commission "La ville active"** : Gilbert Béranger, Véronique Schmitt, Issam Othman, Marie-Jo Basson, Gérard Heinz, Mireille Rouvière, Annie Taravel, Yannis Al Mahdi, Nathalie Faure, Adrien Drioli, Pascal Merle, Patrick Putteville, Denise Rosset-Bressand.

Délibération n° 08.035 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Election des délégués de la Commune au sein des syndicats intercommunaux

Par vote à bulletin secret et au scrutin majoritaire ayant fait apparaître 33 votants (les 10 conseillers municipaux de l'opposition ayant déclaré ne pas prendre part au vote et ne pas présenter de candidat), le Conseil Municipal ELIT comme délégués de la Commune au sein des syndicats intercommunaux suivants :

- **S.I.G.E.R.L.Y.** : (chacun ayant obtenu 33 voix sur 33 suffrages exprimés)
 - ⇒ *en tant que titulaires* : Corinne Dubos, Willy Plazzi.
 - ⇒ *en tant que suppléants* : Françoise Bottura, Gilbert Veyron.
- **SIVOM maison de retraite "l'Accueil"** : (chacun ayant obtenu 33 voix sur 33 suffrages exprimés)
 - ⇒ *en tant que titulaires* : Françoise Chavagne, Julien Bancel.
 - ⇒ *en tant que suppléant* : Thierry Cantini.
- **Syndicat intercommunal de Rajat** : (chacun ayant obtenu 33 voix sur 33 suffrages exprimés)
 - ⇒ *en tant que titulaires* : Danièle Haéri, Robert Rivière.
 - ⇒ *en tant que suppléants* : Gilbert Béranger, Jacqueline Monsimier.
- **Syndicat intercommunal ASSICABLE** : (chacun ayant obtenu 33 voix sur 33 suffrages exprimés)
 - ⇒ *en tant que titulaires* : Henri Pacalon, Daniel Goux, Christian Buland.

Délibération n° 08.036 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Désignation des représentants de la Commune au sein de divers organismes et associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de ne pas procéder par vote à scrutin secret pour la désignation des représentants de la Commune au sein de ces divers organismes et associations ; DESIGNNE ainsi l'ensemble de ces représentants :

Association A.S.P.I.E. : *titulaires* : P. Nicolino, N. Othman, D. Goux.

Association "Estime" : *titulaires* : P. Nicolino, N. Othman.

Association des jardins familiaux : *titulaires* : M.J. Basson, G. Veyron, C. Andrieu.

Association "Rhône Développement Initiatives" : *titulaire* : P. Nicolino ; *suppléant* : N. Othman.

Association "Esprit Centre Ville" : *titulaires* : Mme le Maire, P. Nicolino, T. Laurent ; *suppléant* : M. Rouvière.

Centre social La Carnière : *titulaires* : F. Chavagne, M. Pibouleu ; *suppléant* : C. Morales.

Centre social L'Olivier : *titulaires* : F. Chavagne, G. Heinz ; *suppléant* : M. Pibouleu.

Centre social Louis Braille : *titulaires* : F. Chavagne, M. Pibouleu ; *suppléant* : Y. Al Mahdi.

C.L.L.A.J. : *titulaire* : N. Othman ; *suppléant* : C. Buland.

Collège Boris Vian : *titulaires* : V. Schmitt, Y. Al Mahdi ; *suppléants* : M.J. Basson, N. Mesbahi.

Collège Colette : *titulaires* : T. Cantini, C. Avez ; *suppléants* : N. Mesbahi, A. Tavel.

Collège Gérard Philippe : *titulaires* : N. Mesbahi, M. Pibouleu ; *suppléants* : T. Cantini, E. Fontaine.

Comité Consultatif Handicapés : *titulaire* : M. Loriau.

Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) pour les entreprises classées Seveso : *titulaire* : G. Veyron ; *suppléant* : J. Bancel.

Sous-commission de sécurité du S.D.I.S. : *titulaire* : C. Dubos ; *suppléants* : F. Bottura, W. Plazzi, E. Fontaine, I. Othman, G. Béranger.

Comm. d'élaboration de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine de Lyon : *titulaire* : D. Goux ; *suppléants* : P. Nicolino, G. Veyron.

Comm. locale d'évaluation des transferts de charges entre les communes et la COURLY : *titulaires* : Mme le Maire, D. Goux, C. Dubos, W. Plazzi, P. Meunier.

Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de la décharge de la Fouillouse : *titulaire* : G. Veyron ; *suppléant* : M. Loriau.

Conservatoire de musique (conseil d'établ.) : *titulaires* : G. Béranger, N. Mesbahi, A. Tavel, M. Loriau, P. Puttevels.

F.L.P.A. du Clairon : *titulaires* : F. Chavagne, T. Cantini.

L.P. Fernand Forest : *titulaires* : N. Mesbahi, G. Heinz ; *suppléants* : P. Nicolino, N. Othman.

Lycée Condorcet : *titulaires* : G. Heinz, A. Drioli ; *suppléants* : V. Schmitt, N. Othman.

MAPAD "Les Alizés" (conseil d'établ.) : *titulaire* : F. Chavagne ; *suppléant* : T. Cantini.

M.J.C. : *titulaires* : F. Chavagne, V. Schmitt, G. Béranger ; *suppléants* : M. Pibouleu, Y. Al Mahdi, A. Drioli.

M.L.R.S.E. : *titulaires* : P. Nicolino, N. Othman.

M.P.E. de Bel Air : *titulaires* : E. Fontaine, N. Mesbahi.

M.P.E. Claude Farrère : *titulaires* : E. Fontaine, N. Mesbahi.

M.P.E. des Garennes : *titulaires* : E. Fontaine, N. Mesbahi.

O.M.S. : *titulaires* : I. Othman, V. Schmitt, M. Rouvière, A. Drioli, P. Merle.

Association P.A.R.F.E.R. : *titulaire* : H. Pacalon ; *suppléants* : D. Goux, G. Veyron.

UNI-EST : *titulaire* : P. Nicolino ; *suppléant* : N. Othman.

Délibération n° 08.037 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Conseils de quartier - Désignation des co-présidents représentant le Conseil municipal

A la majorité (par 33 voix pour et 0 voix contre ; abstentions : 10), le Conseil Municipal DESIGNNE en tant que co-présidents représentant le Conseil municipal au sein des conseils de quartier :

- Cité Berliet et environs : M. Philippe Nicolino
- Centre-ville - Gare - Garibaldi : M. Daniel Goux
- Manissieux - Mi-Plaine - La Fouillouse : M. Christian Buland
- Revaion : M. Julien Bancel
- Plaine de Saythe - Bel Air : M. Issam Othman
- Village : Mme Françoise Bottura
- Marendiers : Mme Françoise Chavagne
- Ménival - La Cordière : M. Willy Plazzi

Délibération n° 08.038 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Conseil de discipline de recours Rhône-Alpes - Désignation du candidat présenté par la Commune

A la majorité (par 33 voix pour et 0 voix contre ; abstentions : 10), le Conseil Municipal DESIGNÉ Monsieur Adrien Drioli comme candidat de la commune de Saint-Priest pour siéger au conseil de discipline de recours Rhône-Alpes.

Délibération n° 08.039 : MUNICIPALITE ET ASSEMBLEE : Indemnités de fonction des élus

A l'unanimité, le Conseil Municipal ARRETE comme suit les modes de calcul des indemnités brutes mensuelles du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués :

1°) Indemnités de fonction brutes mensuelles du Maire :

- ⇒ 110 % de l'indice brut 1015, incluant l'effet DSU (ville de tranche supérieure)
+ 15 % dus à l'effet « chef-lieu de canton » de la tranche des villes de 20.000 à 49.999 habitants,
– 1,6 % de l'indice brut 1015 au titre de la contribution à l'indemnité des conseillers ;

2°) Indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints au Maire titulaires d'une délégation de fonction du Maire :

- ⇒ 44 % de l'indice brut 1015, incluant l'effet DSU (ville de tranche supérieure)
+ 15 % dus à l'effet « chef-lieu de canton » de la tranche des villes de 20.000 à 49.999 habitants,
– 8,18 % de l'indice brut 1015 au titre de la contribution à l'indemnité des conseillers ;

3°) Indemnités de fonction brutes mensuelles des conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction du Maire :

- ⇒ Répartition égalitaire entre les conseillers de l'enveloppe constituée par les contributions précitées, les montants individuels étant plafonnés à 6 % de l'indice brut 1015 ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Délibération n° 08.040 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Commission consultative des usagers des services publics locaux - Election des membres représentant le Conseil municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal, par vote à bulletin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ayant fait apparaître 43 suffrages exprimés sur 43 votants, le Conseil Municipal ELIT en tant que représentants du Conseil municipal au sein de la commission consultative des usagers des services publics locaux : en tant que titulaires **Monsieur Daniel Goux, Madame Corinne Dubos, Monsieur Gilbert Béranger, Madame Evelyne Fontaine** (liste majoritaire ayant obtenu 33 voix) et **Monsieur Pierre Favre** (liste d'opposition ayant obtenu 10 voix) ; en tant que suppléants **Madame Marie Loriau, Monsieur Philippe Nicolino, Monsieur Yannis Al Mahdi, Madame Nora Othman** (liste majoritaire ayant obtenu 33 voix) et **Madame Liliane Roche** (liste d'opposition ayant obtenu 10 voix).

La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.

Le Maire,